

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SAMBRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thury
- Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mont-Borinage-Centre
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Énergie, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît TUYGEN Elio DI RUPO

Feuille n° 10/41 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la)

habitat ou équip. communautaire offices loisir activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (lb) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire offices loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (III) :

habitat ou équip. communautaire offices loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) :

habitat ou équip. communautaire offices loisir activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant adjugé ou en construction à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénové
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

existante adjugé ou en construction à réaliser

Station à statut particulier

privée à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant adjugé ou en construction à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE (Mise à jour : 1/10/2005)

Eaux souterraines

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (IIa)

Prévention éloignée (IIb)

Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable

1^{re} catégorie 2^{ème} catégorie

3^{ème} catégorie non classé Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTALP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/12/2004)

Les zones où s'opèrent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir sur les données de la DGTALP.

L'attribution de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

- Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/07/2005)

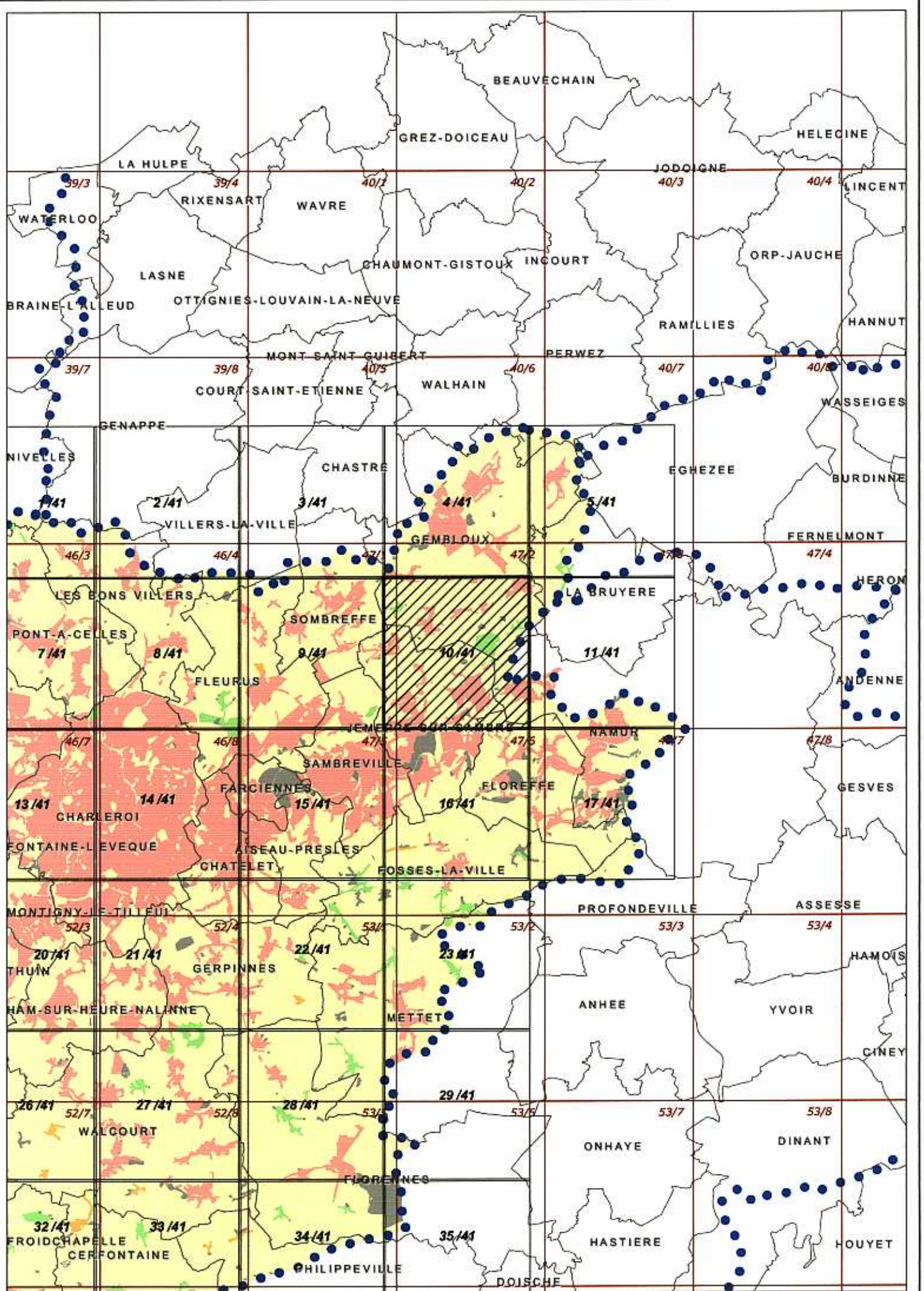
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan décalés à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Opère des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGTALP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 114/16, Avenue de Sussart - B-5000 NAMUR - Tél : 081.251.930

Siège Social : 45, Rue Lasaroux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087.324.400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be